



Suppression de l'allocation chômage pour abandon de poste : une contre-réforme abjecte !

Alors que l'inflation affecte durement le pouvoir d'achat des catégories populaires, des salarié.es les plus précaires et des demandeurs et demandeuses d'emploi, alors que des centaines de milliers de personnes tombent dans la pauvreté, le Gouvernement n'a rien trouvé de plus urgent à faire qu'une nouvelle réforme de l'assurance-chômage. La philosophie de la réforme, qui répond à une commande patronale, est claire : contraindre à tous prix les demandeurs et demandeuses d'emploi à reprendre du travail, n'importe quel travail, à n'importe quel prix, en réduisant tant le montant des allocations chômage que la durée d'indemnisation. Le projet de loi ouvre ainsi la possibilité de moduler l'assurance chômage afin qu'elle soit « *plus stricte, quand trop d'emploi sont non pourvus* » selon les déclarations d'Emmanuel Macron.

Pour le gouvernement, le préjugé idéologique est clair : les chômeurs et les chômeuses sont des fainnants et des fainnantes qui se vautrent dans l'assistanat et se la coulent douce au crochet de la société... Peu importe que les services mêmes du ministère du travail et la DARES évaluent « *entre 25 et 42 %* » le nombre de demandeurs d'emploi éligibles qui ne demandent pas à bénéficier de l'assurance chômage. Pourtant, pour trouver de la main d'œuvre, notamment dans les secteurs dits en « tension » (bâtiment, hôtellerie-restauration, transports, services à la personne...) le patronat et le gouvernement pourraient explorer d'autres pistes : augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail !

Mais comme si cela ne suffisait pas, l'Assemblée Nationale a adopté, mercredi 5 octobre, des amendements visant à supprimer le droit à l'allocation chômage pour les salarié.es ayant abandonné leur poste. Les inspectrices et inspecteurs du travail, et plus largement toute personne ayant eu à accompagner des salarié.es (syndicalistes, médecins du travail, médecins généralistes...) savent pourtant que, pour des salarié.es parfois en grande souffrance, exposé.es à des risques pour leur santé, harcelé.es, méprisé.es, l'abandon de poste constitue parfois la seule solution, quand les autres pistes (amélioration de la situation, rupture conventionnelle, licenciement pour inaptitude,...) sont impossibles. Solution imparfaite et non satisfaisante, car elle revient à faire partir la victime, car conduisant à un licenciement pour faute grave et privant ainsi le ou la salariée des indemnités de licenciement, mais solution permettant à minima de préserver la santé du/de la salarié.e et de ne pas le ou la faire tomber dans la pauvreté.

La conséquence va être de contraindre des salarié.es à rester en poste à tout prix, les plaçant parfois en grand danger, avec des conséquences potentiellement dramatiques sur leur santé et leur intégrité.

La proposition a été votée par les députés Renaissance, LR et RN, établissant la vérité de prix sur les intérêts réels (ceux du patronat) que défendent ensemble ces formations. Le RN s'est même illustré en proposant d'aller plus loin pour que soit refusées les allocations chômage aux salariés en fin de CDD qui refuseraient un CDI !

Avec toute la CGT et les autres organisations syndicales, le SNTTEFP CGT s'opposera à cette nouvelle contre-réforme de destruction de l'assurance chômage, et revendique un vrai droit aux allocations chômages pour toutes et tous, dans le cadre d'une nouvelle sécurité sociale professionnelle. Ce n'est pas aux chômeuses et chômeurs de payer le prix de la crise causée par les capitalistes.